

## Personnes Physiques et Personnes Morales

# Informations précontractuelles en matière de durabilité

### Gestion sous mandat ISR : Produit promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (ESG), dit Article 8

**(Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR)**

La prise en compte des risques en matière de durabilité dans notre politique d'investissement a deux objectifs principaux. D'une part accompagner la transition de notre société vers un avenir durable, et d'autre part permettre à nos clients de donner du sens à leurs investissements. Cela permet aussi de limiter les risques liés à la survenance d'événements à caractère environnemental, social ou de gouvernance pouvant avoir des conséquences négatives sur la valeur des produits financiers. Bien qu'il soit difficile d'en évaluer l'impact, il est aujourd'hui admis que la prise en compte des risques en matière de durabilité dans les choix d'investissements ne réduit pas la performance financière et permet d'améliorer le couple rendement-risque des produits sur le long terme.

L'Union Européenne (UE) a élaboré des critères pour déterminer si une activité économique est durable sur le plan environnemental, il s'agit de la Taxonomie Européenne. Dans le cadre de ce mandat, la stratégie d'investissement est conçue pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E&S »), mais n'a pas pour objectif d'être alignée sur les critères de la Taxonomie Européenne.

<p><b>Quelles sont les caractéristiques ESG que promeut ce produit financier ?</b></p>	<p>Les caractéristiques ESG promues par ce mandat consistent à investir dans des actifs ayant de bonnes notations environnementales, sociales et de gouvernance tout en excluant certaines sociétés, soit en raison d'un niveau élevé de controverses (éléments détaillés ci-après), soit en raison de l'ampleur de leur implication dans des produits et services tels que le tabac, les armes, les jeux d'argent, le forage Arctique, les mines de charbon, les fourrures animales, la pornographie ou les organismes génétiquement modifiés (« OGM »). Nous excluons également toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.</p>
<p><b>Quelle est la stratégie d'investissement de ce produit financier ?</b></p> <p><b>Comment les caractéristiques ESG sont-elles intégrées ?</b></p>	<p>La stratégie d'investissement de ce mandat est conçue pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E&amp;S »). Elle n'a pour objectif ni l'investissement durable (au sens du règlement SFDR), ni de réaliser des investissements alignés sur les critères de la Taxonomie Européenne. Ainsi, ce mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la Taxonomie Européenne.</p> <p>La stratégie d'investissement a pour ambition de valoriser le capital sur l'horizon de placement selon une allocation définie pour chaque orientation de gestion, tout en maintenant les meilleurs standards ESG. Pour cela, nous suivons une stratégie d'investissement « best-in-class » (approche détaillée ci-après), après exclusion de certaines sociétés, soit en raison de leur comportement, soit en raison de leur activité.</p> <p>Le comportement des sociétés appartenant à notre univers d'investissement est analysé à travers leur niveau de controverse publié par Sustainalytics (Morningstar). Ce niveau varie de 0 (pas de controverse) à 5 (controveres élevées). Nous excluons toutes les sociétés qui sont notées 4 ou 5.</p> <p>Nous appliquons différents filtres qui nous amènent à exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les entreprises impliquées dans la production d'armes ;</li> <li>▶ Les sociétés impliquées dans la production de tabac ;</li> <li>▶ Les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;</li> <li>▶ Les entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans d'autres produits et services identifiés tels que les jeux de hasard, le forage Arctique, les énergies fossiles, les fourrures animales, la pornographie ou les OGM ;</li> <li>▶ Les sociétés générant plus de 25% de leur chiffre d'affaires via la production d'électricité à partir de charbon thermique ;</li> <li>▶ Les sociétés ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans la commercialisation et/ou la vente en gros de tabac.</li> </ul> <p>Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous nous efforçons de n'investir que dans des instruments financiers ayant une approche ESG en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.</p> <p>Nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur (approche dite « best-in-class »). Par dérogation et à titre exceptionnel, nous pouvons investir dans des petites et moyennes capitalisations faisant partie des 75% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur. La prise en compte d'un score ESG plus élevé se justifie par le fait que ces entreprises peuvent avoir des politiques ESG moins étendues, affectant négativement leur notation ESG.</p>

	<p>Sustainalytics (Morningstar) calcule ce score ESG en analysant 20 critères ESG clés pour chaque entreprise dans chaque sous-secteur. Les enjeux sont communs car leur définition ne varie pas selon les sous-secteurs. Cependant, un poids différent est attribué à chaque critère ESG en fonction du secteur de l'entreprise.</p> <p>Les 20 critères ESG clés sont la gouvernance d'entreprise, l'accès aux services de base, la corruption, l'éthique des affaires, les relations avec la société, la confidentialité et la sécurité des données, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'empreinte carbone directe de ses propres opérations, l'empreinte carbone de ses produits et services, les impacts environnementaux et sociétaux des produits et services, le capital humain, le respect des Droits de l'Homme (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), l'utilisation des sols et la biodiversité (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), la santé et la sécurité au travail, l'intégration ESG dans les fonctions finances, et la gouvernance des produits.</p> <p>Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous nous efforçons de n'investir que dans des instruments financiers ayant une approche ESG en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.</p>
<b>Quels sont les éléments contraignants de cette stratégie d'investissement ?</b>	L'ensemble du processus d'investissement décrit ci-dessus est contraignant.
<b>Comment cette stratégie est-elle mise en œuvre de manière continue ?</b>	<p>L'équipe de gestion sélectionne des actifs au sein de son univers d'investissement après application des critères énoncés ci-dessus. Le mandat peut également comprendre des liquidités à la discrétion de l'équipe de gestion.</p> <p>Le respect des caractéristiques ESG de chaque mandat est réévalué de manière périodique.</p>
<b>Peut-on quantifier la proportion d'actifs exclus par les filtres extra-financiers ?</b>	Nous estimons que la mise en place combinée des filtres d'exclusion et de l'approche « best in class » sur le score ESG a pour conséquence d'exclure environ 50% d'actifs de l'univers d'investissement.
<b>Comment est évaluée la bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons ?</b>	<p>Les pratiques de bonne gouvernance sont généralement évaluées à travers les critères suivants : structures de gestion, relations avec le personnel, rémunération du personnel compétent, respect des obligations fiscales.</p> <p>La gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons est évaluée à l'aide de l'outil Sustainalytics (Morningstar). L'évaluation de la bonne gouvernance ainsi obtenue représente une part non négligeable du score ESG final retenu.</p>
<b>Quelle est l'allocation cible de ce produit ?</b>	<p>Nos portefeuilles sont construits autour de 4 classes d'actifs principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Liquidités ou fonds monétaires;</li> <li>▶ Actions;</li> <li>▶ Obligations;</li> <li>▶ Investissements alternatifs.</li> </ul> <p>L'allocation cible entre ces classes d'actifs varie en fonction de l'orientation de gestion choisie par le client et correspond à son profil de risque d'investissement défini grâce au recueil d'information sur ses besoins et sa situation personnelle (objectifs d'investissement, horizon de placement, tolérance au risque, capacité à subir des pertes).</p>
<b>Ce produit investit-il sur un secteur en particulier ?</b>	Les investissements sont réalisés dans un ensemble diversifié de secteurs économiques, à l'exception des exclusions mentionnées précédemment.
<b>Ce produit financier utilise-t-il des produits dérivés ?</b>	Non.
<b>Ce produit inclut-il des investissements sans aucune caractéristique ESG ?</b>	Ce mandat peut inclure des liquidités. Il peut également inclure des organismes de placement collectif ou des produits structurés sans caractéristique ESG dans la mesure où ces derniers ne représentent pas plus de 30% des investissements du mandat.
<b>Comment les investissements de ce produit contribueront-ils à un objectif d'investissement durable et ne causeront pas de préjudice significatif aux autres facteurs ESG ?</b>	Ce mandat n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens du règlement SFDR. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" ne s'applique le cas échéant qu'à la portion des investissements du mandat éventuellement alignés sur les critères de la Taxonomie Européenne. Toutefois, comme décrit ci-dessus, notre processus d'investissement intègre de nombreux filtres extra-financiers tels que le score ESG défini par Sustainalytics (Morningstar).
<b>Comment les incidences négatives en matière de durabilité sont-elles prises en compte ?</b>	Pour chaque décision d'investissement et tout au long de la vie du mandat, nous vérifions l'éventuelle présence d'un impact négatif tel que défini par le Pacte Mondial des Nations Unies, en utilisant l'outil Sustainalytics (Morningstar).

<b>Quels indicateurs de durabilité sont utilisés pour évaluer les caractéristiques environnementales et/ou sociales (E / S) de ce produit ?</b>	<p>Afin d'illustrer les caractéristiques E/S de ce mandat, nous évaluons le score ESG moyen du portefeuille et le comparons avec celui du portefeuille de référence qui n'inclut pas les critères d'exclusion et de filtre. Nous obtenons ainsi une indication sur l'efficacité de notre processus d'investissement dans la bonne prise en compte des critères E/S au sein de notre portefeuille. Au-delà de notre processus d'investissement et afin de mieux évaluer l'impact environnemental de nos portefeuilles, nous utilisons le fournisseur de données ISS-oekom qui permet d'estimer leur empreinte carbone.</p>
<b>Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit est durable ?</b>	<p>Nous n'utilisons pas d'indice de référence spécifique pour mesurer la durabilité du mandat au sens du règlement européen.</p>
<b>Où puis-je trouver d'autres informations sur ce produit ?</b>	<p>D'autres informations sont disponibles sur le site <a href="http://www.neuflizeobc.fr">www.neuflizeobc.fr</a>, notamment un résumé de la politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.</p>

<sup>1</sup>Les informations relatives à Sustainalytics ou ISS-oekom contenues dans le présent document ne constituent pas des conseils d'investissement et ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'achat ou de vente de titres. Sustainalytics est un fournisseur de recherche ESG et ne cautionne aucun produit et décline toute responsabilité liée à la négociation des produits ou services basés sur leurs données. Ni Sustainalytics ni ISS-oekom ne garantit l'exactitude ou l'exhaustivité des données, ni leur qualité marchande ou adéquation à une fin ou une utilisation particulière. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures Copyright © 2021 Sustainalytics. Tous droits réservés. Copyright 2021 Morningstar. Tous droits réservés. Pour plus d'informations, visitez les sites <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>. <https://www.issgovernance.com/>

**Banque Neuflize OBC** - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 euros. Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris - 552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en Assurance Vie - Agréée et contrôlée, en tant qu'établissement de crédit, par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - et, en tant que prestataire de services d'investissement, par l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7501 2018 000 035 205 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.